# Déclaration sur l'esclavage moderne

# et la traite des êtres humains 2023

## beIN Media Group WLL ("beIN") est une société multinationale de médias qui opère dans les domaines de la télévision payante, du sport, de la programmation originale, du cinéma et du divertissement général dans 43 pays sur 5 continents et dans 9 langues différentes, en Europe, en Amérique du Nord, en Asie, en Australie et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ("MENA"). Nous reconnaissons que nos activités, et celles des tiers qui forment notre chaîne d'approvisionnement, offrent des possibilités d'avoir un impact positif sur les environnements de travail et de vie de nos employés et d'établir une norme en tant qu'employeur mondial responsable.

Cette déclaration est faite conformément à l'article 54 de la loi sur l'esclavage moderne de 2015 (la " **Loi** ") au nom de beIN IP Limited, beIN Europe Limited et beIN IH Limited (les " **Sociétés** "). Notre déclaration identifie les mesures que nous avons prises (au cours de notre exercice financier le plus récent) pour identifier et traiter le risque d'esclavage moderne qui peut potentiellement résulter de nos chaînes d'approvisionnement.

A propos de nous

beIN IP Limited est l'entité centrale d'acquisition des droits pour le réseau des chaînes beIN Sports dans le monde entier. La société fournit un soutien commercial, stratégique et juridique dans le cadre de l'acquisition des droits des médias sportifs au nom de beIN Media Group et de ses filiales. beIN IH Limited est la société holding internationale de beIN Europe Limited et de beIN IP Limited, ainsi que d'autres filiales de beIN dans des régions telles que les États- Unis.

Notre engagement

beIN ne tolère pas l'esclavage ou le trafic d'êtres humains et cherche à maintenir les normes éthiques les plus élevées dans ses activités.

beIN est contre toutes les formes d'esclavage moderne et nous nous engageons à garantir que les pratiques d'esclavage moderne n'ont pas lieu dans nos opérations commerciales ou nos chaînes d'approvisionnement. Nous comprenons que l'esclavage moderne est une violation fondamentale des droits de l'homme et qu'il peut prendre de nombreuses formes, telles que la servitude pour dettes, le travail forcé, la traite des êtres humains, le travail en servitude, etc. Nous pensons que toutes les entreprises ont la responsabilité d'identifier et d'éliminer l'esclavage moderne sous toutes ses formes.

En tant que l'une des principales entreprises mondiales de médias sportifs et de divertissement, nous reconnaissons que si nos opérations directes présentent un faible risque d'esclavage moderne, il peut y avoir un certain risque inhérent à nos chaînes d'approvisionnement, en fonction du secteur des services que nous demandons, de la source de main- d'œuvre employée, du contexte opérationnel du fournisseur et du type de contrat utilisé. Nous nous engageons à identifier, remédier et prévenir l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement.

Notre chaîne d'approvisionnement comprend :

* Talent : services de recrutement, d'agence et de formation
* Technologie : fournisseurs de services de matériel informatique et de logiciels
* Données : industrie et donneurs de licence de données
* Services professionnels : services comptables, fiscaux, juridiques et autres services similaires.
* Publicité et marketing : services de marketing en ligne et hors ligne
* Installations : services d'entretien, de réparation et d'aménagement de nos bureaux et sites d'exploitation.

Nous reconnaissons que nous ne pouvons pas respecter cet engagement seuls.

La prévention de l'esclavage moderne est une responsabilité collective et tout impact significatif nécessite un dialogue continu avec nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Nous avons entrepris un effort massif pour comprendre et identifier les risques d'esclavage moderne dans nos activités et nous travaillons avec les fournisseurs, les experts, les partenaires, la société civile et les entités gouvernementales pour les prévenir. Nous cherchons également à aider nos fournisseurs et partenaires à respecter nos engagements et nos normes de conformité et nous cesserons, si nécessaire, nos partenariats avec les entités qui ne respectent pas ces normes.

À cet égard, nous avons mis en place une feuille de route qui prévoit le déploiement et le suivi de politiques et de procédures destinées à lutter contre l'esclavage et la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement et dans nos activités en général.

## Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de beIN Media Group le \_\_ mars 2023.

Comment nous abordons l'esclavage moderne

Nous avons mis en place et travaillons à l'amélioration des processus de diligence raisonnable pour nos fournisseurs les plus utilisés. Nous avons déployé des questionnaires KYC qui répondent à des questions visant à identifier les risques d'esclavage et de traite des êtres humains et à expliquer aux fournisseurs les comportements et les normes éthiques que nous attendons d'eux. Nous avons également mis en place des clauses contractuelles standard pour que les fournisseurs interdisent le recours au travail forcé, obligatoire ou à la traite des êtres humains. Nous limitons le contrôle préalable approfondi aux contrats d'une valeur supérieure à 250 000 dollars, mais nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un processus plus affiné permettant de couvrir également les contrats de moindre valeur.

Nos progrès cette année

Nous reconnaissons la nécessité d'examiner minutieusement notre chaîne d'approvisionnement pour comprendre où il y a un risque. Depuis mars 2022, nous avons :

* déployé entièrement les procédures d'identification et de gestion des risques dans le cadre de nos activités d'approvisionnement dans toutes les juridictions concernées en réalisant une évaluation des risques de notre chaîne d'approvisionnement de niveau 1 en appliquant le modèle d'évaluation des risques des fournisseurs précédemment développé en collaboration avec Control Risks, une société mondiale de conseil spécialisée dans les risques ;
* demandé au service des achats et aux utilisateurs finaux responsables d'appliquer la formation qu'ils ont reçue sur le modèle d'évaluation des risques liés aux fournisseurs pour évaluer en permanence tous les nouveaux contrats d'approvisionnement de niveau 1[[1]](#footnote-2) dans la région MENA, en Turquie, en Asie-Pacifique, en France et aux États-Unis afin de mieux identifier tout risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement;
* fait approuvé par le conseil d'administration des politiques supplémentaires (par exemple, politique anti- fraude, politique anti-blanchiment d'argent, etc.) et les faire déployer dans les différentes entités du groupe
* nommé une personne de contact clé dans chacune de nos principales juridictions pour superviser l'évaluation du risque fournisseur et le processus de diligence raisonnable dans leur juridiction particulière, pour assurer l'application correcte des normes de risque fournisseur définies et des exigences de conformité, et pour surveiller et signaler tout fournisseur à haut risque ou disqualifié identifié ; et
* révisé notre politique en matière de droits du travail et nos exigences de conformité, qui définissent notre engagement en faveur d'un traitement juste et équitable de tous les travailleurs dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement au niveau mondial ; cela a impliqué la republication de la politique sur nos sites web internes et externes, sa communication à tous les employés et la demande à nos fournisseurs de rang un d'adhérer contractuellement à cette politique ; et
* avons engagé une ressource spécialisée et développons actuellement une équipe de compétences dédiée à ce domaine.

Principaux domaines de risque

Notre compréhension des risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement s'améliore. Nous avons maintenant dressé la carte de nos fournisseurs de premier niveau au sein du groupe, en nous concentrant sur la région MENA et la Turquie, et nous avons depuis étendu notre examen aux fournisseurs de premier niveau de beIN en Asie- Pacifique, en France et aux États-Unis. Notre examen a été effectué à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque fournisseur développé et testé, conçu pour fournir une évaluation indicative du risque d'esclavage moderne sur la base des facteurs de risque au niveau du pays et des facteurs de risque liés à la main-d'œuvre utilisés dans la fourniture de biens ou de services par des tiers. Cet examen a identifié que nos opérations dans la région MENA et en Turquie étaient probablement plus exposées à certains risques liés à l'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement (que nos opérations dans d'autres juridictions) en raison de :

**Le contexte opérationnel -** il peut y avoir une présence de main-d'œuvre à faible coût et/ou de travailleurs migrants, des variations dans la représentation des travailleurs et un faible niveau de maturité de la conformité des fournisseurs tiers avec les lois et la législation locales sur le travail ; et

**La nature du travail -** certains des contrats de fournisseurs tiers peu qualifiés soutenant nos opérations dans la région MENA, lorsqu'ils sont considérés dans le contexte opérationnel, sont susceptibles d'être exposés à des pratiques de recrutement et d'emploi différentes ou coercitives.

A l’Avenir

À l'horizon 2023-2024, nous restons déterminés à améliorer et à affiner les processus en place pour nous protéger contre l'esclavage moderne, le travail forcé et la traite des êtres humains. Nous avons l'intention de poursuivre les discussions et les consultations avec les parties prenantes internes de notre entreprise, ainsi qu'avec les utilisateurs finaux qui interagissent et traitent avec les fournisseurs au sein du réseau mondial élargi, afin de maintenir l'assurance que tous nos fournisseurs de niveau 1 ont été cartographiés et évalués de manière précise et que nous sommes cohérents dans nos normes de conformité mondiales et nos pratiques d'évaluation des risques des fournisseurs. En outre, nous utiliserons les personnes de contact clés nommées dans chacune de ces juridictions pour continuer à surveiller et à examiner le processus d'évaluation du risque fournisseur et de diligence raisonnable mis en œuvre, ce qui fournira des informations supplémentaires sur toute exposition potentielle au risque fournisseur

Notre modèle de "risque indicatif

Pour orienter notre diligence raisonnable sur les contrats et les fournisseurs susceptibles d'être exposés au risque d'esclavage moderne, nous avons continué à utiliser des sources de données sur le pays et la base de travail d'où proviendraient et seraient fournis les biens ou les services. Nous avons utilisé deux principales sources de données externes : une évaluation du risque lié au marché du travail au niveau du pays, fournie par la plateforme CORE d'un cabinet de conseil spécialisé dans les risques à l'échelle mondiale, Control Risks, et des données de source ouverte provenant du Global Slavery Index 2018 ("GSI"). Notre modèle de risque indicatif (modèle d'évaluation du risque fournisseur) combine les données des deux sources pour déterminer une note de risque initiale pour chaque entrepreneur afin d'orienter les pratiques de diligence raisonnable ultérieures. D'ici mars 2024, notre modèle d'évaluation des risques pour les fournisseurs devra refléter toutes les mises à jour apportées à l'ISG, le cas échéant.

Nous étudions actuellement la meilleure façon d'appliquer ces procédures d'identification et de gestion des risques aux fournisseurs de niveau inférieur au niveau 1 ou de réduire la valeur du niveau 1. Comme cela nécessite des ressources humaines et financières supplémentaires importantes, nous prévoyons un certain retard dans la mise en œuvre.

Nous évaluons également différents portails de gestion des risques de tiers afin de développer un processus de conformité et de SSE entièrement dédié, y compris la lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage moderne.

Politique en matière de droits du travail

Avant la Coupe du monde, nous avons introduit une politique et des exigences de conformité en matière de droits du travail, qui définissent notre engagement en faveur d'un traitement juste et équitable de tous les travailleurs dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement. Cette politique est fondée sur les meilleures pratiques des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, sur les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et sur des cadres internationaux reconnus, notamment les Principes de Dhaka pour la migration dans la dignité.

Nous avons déployé notre politique auprès de tous les employés et des fournisseurs de premier niveau. Nous exigeons que nos engagements soient compris et mis en œuvre par tous les employés, les fournisseurs de rang 1 et les partenaires commerciaux, qui sont contractuellement tenus d'y adhérer et de les appliquer dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Nous avons également assuré la liaison avec toutes les personnes de contact clés dans chacune de nos principales juridictions pour garantir l'application de la politique de beIN en matière de droits du travail et des exigences de conformité associées par tous les utilisateurs finaux responsables et nous avons demandé la notification de tout fournisseur à haut risque ou disqualifié identifié.

A l’Avenir

La politique, les formations et les engagements en matière de droits du travail continueront d'être révisés et mis à jour si nécessaire afin de rester conformes aux meilleures pratiques internationales. Nous reconnaissons qu'une politique ne suffit pas à prévenir les abus liés à l'esclavage moderne. Afin de s'assurer que nos fournisseurs respectent les règles, nous avons inclus une reconnaissance expresse de notre politique en matière de droits du travail et un engagement à la respecter dans tous les contrats nouveaux ou renouvelés avec nos fournisseurs. Tout au long de l'année 2023-2024, nous continuerons à travailler avec les fournisseurs et les utilisateurs finaux afin d'obtenir un retour d'information sur la politique en matière de droits des travailleurs et d'identifier les moyens d'améliorer sa mise en œuvre.

Diligence raisonnable et suivi

Afin de soutenir le respect de notre politique en matière de droits du travail, nous avons développé un processus de diligence raisonnable que notre département des achats utilise lors des appels d'offres et des renouvellements de contrats. Ce processus s'appuie sur notre modèle de risque indicatif et exige de nos utilisateurs finaux internes qu'ils fournissent des informations pertinentes et actualisées sur les fournisseurs, suivies, le cas échéant, d'une évaluation de la documentation afin de garantir le respect de notre politique en matière de droits du travail.

L'application du modèle d'évaluation des risques liés aux fournisseurs, de la politique en matière de droits du travail et de sa liste de contrôle et de ses conseils en matière de conformité des fournisseurs nous permet de mettre en œuvre un programme et des procédures solides de diligence raisonnable pour les nouveaux fournisseurs dans le cadre du processus d'évaluation de l'attribution des contrats du groupe.

A l’Avenir

La liste de contrôle et les conseils en matière de conformité des fournisseurs ont été mis en œuvre dans le cadre de notre processus d'approvisionnement et d'attribution des marchés aux fournisseurs et constitueront un document évolutif au fur et à mesure que nous renforcerons notre compréhension des risques d'esclavage moderne et de violation des droits du travail. À la fin de l'année 2023, nous chercherons à affiner et à mettre à jour la liste de contrôle et les conseils en matière de conformité des fournisseurs sur la base des commentaires des fournisseurs, des utilisateurs finaux internes et des résultats de l'évaluation, si nécessaire. Nous cherchons également à mettre en œuvre des processus de diligence raisonnable et des contrôles internes en ce qui concerne la vérification des tiers avec lesquels beIN a l'intention de travailler. Nous sommes impatients de déployer des engagements supplémentaires à cet égard dans tous nos contrats, quelle que soit leur valeur

Notre processus de diligence raisonnable (Approvisionnement)

Tous les nouveaux fournisseurs seront d'abord évalués par nos utilisateurs finaux à l'aide du modèle de risque indicatif (modèle d'évaluation des risques liés à l'approvisionnement). L'équipe chargée des achats travaillera avec les utilisateurs finaux au sein de l'entreprise pour confirmer le pays dans lequel les services sont fournis et le type de main-d'œuvre utilisé pour fournir le service requis. Lorsqu'un fournisseur est évalué comme présentant un risque moyen ou élevé, nous lui demandons de fournir la preuve qu'il respecte notre politique en matière de droits du travail et nos exigences de conformité. En outre, si un fournisseur est toujours considéré comme présentant un risque élevé après avoir fourni des preuves, un nouveau dialogue sera engagé avec lui afin de gérer le risque ou de le disqualifier de la procédure d'appel d'offres. Si le fournisseur est accepté, un suivi sera mis en place pour traiter les causes profondes des problèmes identifiés. Tout fournisseur considéré comme présentant un risque extrême sera automatiquement exclu de l'appel d'offres.

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Suivi

Aucun fournisseur n'a été disqualifié en 2022. Nos critères de contrôle sont basés sur notre propre politique en matière de droits du travail, qui détaille les principes de haut niveau et les exigences de conformité spécifiques, en intégrant les principaux éléments applicables des normes de performance 2 de la Société financière internationale sur le travail et les conditions de travail[[2]](#footnote-3) , et des normes sociales de la Global Reporting Initiative[[3]](#footnote-4).

A l’Avenir

En 2023-2024, nous continuerons à identifier les fournisseurs à risque moyen et élevé et à mener des activités de surveillance ciblant les fournisseurs opérant dans toutes les juridictions couvertes par beIN. Les activités de contrôle varieront en fonction du type de services ou de produits fournis par le fournisseur, mais peuvent inclure des visites aux bureaux de l'entreprise des fournisseurs afin d'examiner la documentation indicative de leurs pratiques d'emploi, des entretiens directs avec les employés des fournisseurs, des inspections des logements fournis par l'employeur afin d'évaluer les conditions de vie ou des inspections des installations de production afin d'évaluer les conditions de travail. Nous demanderons également aux utilisateurs finaux de fournir des documents justificatifs suffisants pour la revalidation de tout fournisseur identifié comme présentant un risque moyen ou élevé. Chaque activité de contrôle sera menée conformément à notre politique en matière de droits du travail et à nos exigences de conformité, et visera non seulement à identifier les sujets de préoccupation, mais aussi à aider le fournisseur à remédier à ces problèmes.

Education

Nous avons la possibilité d'avoir un impact positif sur notre chaîne d'approvisionnement en éduquant nos fournisseurs et en travaillant avec eux pour améliorer leurs pratiques d'emploi. Pour soutenir la mise en œuvre de notre politique en matière de droits du travail, nous avons élaboré des directives à l'intention des fournisseurs et nous avons communiqué notre politique et nos attentes en matière de conformité dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement mondiale de premier niveau. Nous avons également impliqué les utilisateurs finaux internes dans l'évaluation initiale des fournisseurs et leur avons fourni une formation sur la manière d'appliquer correctement le modèle d'évaluation des risques des fournisseurs et la politique en matière de droits du travail, afin de garantir qu'ils cherchent activement à s'assurer de la capacité des fournisseurs à se conformer à toutes les exigences. Les résultats de nos évaluations et les notes de risque qui en découlent sont analysés et les principaux sujets de préoccupation sont extraits et communiqués aux parties prenantes internes concernées.

A l’Avenir

En 2023-2024, nous avons l'intention de réviser et de mettre à jour nos conseils aux fournisseurs si nécessaire pour poursuivre l'impact positif et améliorer les pratiques d'emploi de nos fournisseurs. Nous continuerons également à fournir toute formation interne supplémentaire aux utilisateurs finaux et à l'équipe d'approvisionnement, si nécessaire, et à promouvoir les organisations caritatives soutenant cette cause.

Signalement des griefs et recours

Nous sommes conscients que le succès de la lutte contre les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement dépendra de la communication de notre politique en matière de droits du travail dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et de la possibilité de nous faire part des préoccupations au sein de nos opérations. Il est important pour nous que les personnes concernées, ainsi que celles qui sont témoins de violations, puissent porter plainte librement et obtenir des résolutions efficaces à tous les stades de l'emploi, y compris le processus de recrutement

A l’Avenir

Au cours des dernières années, nous avons étudié les options potentielles afin d'évaluer quel mécanisme de rapport de griefs serait le plus approprié pour atteindre nos objectifs mentionnés ci-dessus. À l'heure actuelle, il existe des recours ad hoc pour traiter tout problème identifié. En parallèle, nous continuons à progresser dans le développement et la sélection d'une solution qui garantit que tout problème signalé fait l'objet d'une enquête approfondie et que les travailleurs ne sont pas pénalisés en conséquence. Une politique de dénonciation a été validée par le Conseil d'administration et sera déployée dans les semaines à venir.

**Signature du Représentant légal dûment habilité**

**Yousef Mohammed AL-OBAIDLI**

GCEO beIN Media Group WLL

Date de signature :

1. Dans le présent contexte, un fournisseur de niveau 1 est un tiers qui fournit des biens ou des services directement à beIN et dont la valeur du contrat dépasse 250 000 USD par an. [↑](#footnote-ref-2)
2. www.ifc.org [↑](#footnote-ref-3)
3. [www.globalreporting.org](about:blank) [↑](#footnote-ref-4)